

LE

PRESIDENT

JOURNAL NAPOLEONIEN

Bureaux : Grande Rue Mercière, n. 22.

SOMMAIRE. — Le Fouriérisme à la tribune de l'Assemblée nationale. — ITALIE. — Assemblée nationale. — CHRONIQUE PARISIENNE. — NOUVELLES DE LYON. — Nouvelles étrangères. — Nouvelles diverses. — Feuilleton : Le Sergent de la Bérésina.

Lyon, 17 Avril 1849.

Le Fouriérisme à la tribune de l'Assemblée nationale.

M. Victor Considérant n'a pas voulu que la session finit sans que le phalanstère ait dit son mot à la tribune. Le mot a été long, il a duré trois mortelles heures, et encore l'orateur a-t-il fait le sacrifice d'une portion considérable de son manuscrit. La chambre a eu de la patience, beaucoup de patience. Elle a écouté d'abord les déclamations de l'orateur, puis, lassée de tous ces lieux communs, elle s'est mise à faire son courrier ou à causer de toutes choses à voix basse.

La chute du fouriérisme a été lourde, mais décente; elle est aussi complète, aussi définitive que celle du proudhonisme, mais elle fera moins de scandale. Chacun finit comme il a vécu : le phalanstère, c'est du socialisme en habit noir et en gants jaunes. La Banque du peuple, c'est du socialisme aux mains calleuses et en blouse déchirée.

Celle-ci, ivre et débraillée, attaque la société à coups de pied et à coups de poing; celui-là aiguisé doucement l'injure, et s'il pousse aux voies de fait, il se tient le plus possible derrière le rideau. Il n'est révolutionnaire que par nécessité, l'autre est révolutionnaire par instinct et par goût.

Aussi, quand M. Proudhon va misérablement se casser la tête contre la cour d'assises, son confrère

en utopie se drape théâtralement à la tribune, et condamne les représentants de la France à entendre l'absurde exposé de ses griefs et de ses plans. A tout prendre, qu'y gagne-t-il? Il périra sous le ridicule, comme M. Proudhon a péri sous les colères sociales qu'il a suscitées.

A choisir entre ces deux hommes, c'est encore vers M. Proudhon que se tourneraient nos préférences. La valeur des deux hommes n'est pas plus comparable que la valeur des deux écoles. Dans une lutte récente, Proudhon a écrasé M. Considérant de sa supériorité. Proudhon est le roi des sophistes; puis, quand on sait le dernier mot de son système, ou en a horreur, sans doute, mais on admire son audace et sa franchise. Son système, c'est l'anarchie. Il n'est socialiste que du bout des lèvres, et quand il dit assez crûment que ses associés, Jules Lechevallier et consorts, lui ont gâté sa banque du peuple, il a raison. La mauvaise queue du saint-simonisme, qui s'est raccrochée à lui, a la prétention de tout organiser, tandis que Proudhon supprime jusqu'aux éléments d'organisation les plus indispensables, et restitue au moi humain la plus absolue souveraineté.

Proudhon, n'en déplaise à ses adeptes, c'est l'économisme poussé à ses conséquences les plus forcées et les plus absurdes; c'est Malthus, élevé à la dixième puissance.

Il y a, d'ailleurs, ceci de bon dans Proudhon, qu'il ne demande rien à l'Etat. Il est, sous ce rapport, plus conséquent, plus discret et de meilleur goût que M. Considérant. Il veut renverser l'Etat, la société, créer autour de lui l'anarchie et le chaos, mais c'est à ses frais et dépens qu'il entre en guerre.

M. Considérant, au contraire, a la prétention de se faire fournir les verges par les gens qu'il veut fouetter. C'est de la hardiesse, presque de la folie, mais ce n'est ni superbe, ni digne.

On rit au nez de M. Considérant qui a beau s'entourer de tonnerres et d'éclairs. Sous la robe du

terrible prophète annonçant le cataclysme social, on voit la main tendue qui demande, et cela suffit. La société qui se souvient des ateliers nationaux et du Luxembourg lui dit : « J'ai déjà donné, demandez à d'autres. »

Le bon sens public a fait justice des deux systèmes : l'un est mort, l'autre se meurt. Mais puisque nous les avons rapprochés, disons encore ceci : ce qu'a voulu Proudhon était affreux et détestable : cependant, si de cet amas de sophismes qu'il a entassés, il doit rester debout quelque chose, si on recherche plus tard quelle lueur de vérité a pu jaillir de ce cerveau pétrifié par l'abus de la logique, on reconnaîtra, dans l'œuvre de Proudhon, la vive et saine intelligence du principe qui fait vivre les sociétés modernes, la liberté. Dans l'œuvre fouriériste, au contraire, à côté des puérilités, des immoralités, des impossibilités de l'utopie, cette imagination d'un fou recueillie par des niais, on trouve la critique la plus ignorante, la plus dépourvue de sens commun, la plus anti-civilisatrice qui se puisse concevoir, critique qui se résume en ces mots, devenus l'évangile des socialistes : « La liberté est un mal. »

Le comité des finances a entendu ce matin le rapport de M. Lacrosse, sur la proposition de M. Pierre Leroux, ayant pour but de faire rembourser par l'Etat, à ses créanciers, un sixième de la dette consolidée (environ un milliard), en papier de circulation dit bons d'impôt. Ce rapport, qui a conclu au rejet de la proposition, a été adopté à l'unanimité par le conseil; l'auteur l'a immédiatement déposé sur le bureau du président de l'Assemblée. Ce rapport n'est pas un sommaire, mais un travail détaillé qui traite la question à fond.

On annonce que le gouvernement doit faire à l'Assemblée nationale une communication très importante, demain lundi, 16 avril.

FEUILLETON DU PRÉSIDENT.

Le sergent de la Bérésina.

I.

Il hésitait, le noble soldat, à avancer le pied sur cette terre qui avait dévoré tant de braves. Il semblait avoir choisi l'hiver pour la saison de ses derniers récits. Julie avait, à cette époque, atteint sa quinzième année. On eût dit qu'elle pressentait de bien tristes histoires.

Son imagination, si puissamment surexcitée, n'avait pas, au reste, tardé à deviner que de grandes douleurs habitaient le cœur de son père, et que toute cette magnifique histoire que celui-ci lui racontait devait finir dans le deuil. Servan avait voulu la préparer à entendre ce qu'il avait longtemps différé de lui dire : les circonstances de la mort de sa mère dans les flots de la Bérésina. Jusqu'alors, Julie s'était crue la fille de Servan, et, comme le sergent gardait le silence toutes les fois qu'elle l'avait interrogé sur sa

mère, elle crut que la douleur d'une perte dont elle n'avait pu, à cause de son âge, se rappeler les tristes détails, était si grande au cœur de son père, que celui-ci restait sans voix au souvenir de cette perte.

Un soir, la lampe qui brûlait dans le modeste salon de Servan ne faisait, par sa faible clarté, que mieux ressortir l'obscurité qui remplissait presque en entier ce salon. Assis près de la cheminée, le sergent tenait la tête baissée et les yeux fixés sur la flamme pétillante du foyer. Le mois de décembre touchait à sa fin; le vent répandait des notes plaintives dans l'air. Etendu près du feu, le chien du sergent levait des yeux caressants sur Julie, l'orpheline de la Bérésina. Julie n'osait interrompre le silence de Servan, dont les jets d'une large flamme, nourrie par des souches de vigne et des branches résineuses, illuminaient la noble et mâle figure; la jeune fille attachait un regard passionnément affectueux sur celui qu'elle croyait son père; Servan n'avait que trop exalté cette jeune et ardente imagination, toute remplie de cris de victoire, de bruits de guerre, et dans laquelle passait et repassait sans cesse la grande figure de Napoléon. Un hasard qui était venu ajouter aux adorations de Julie, avait voulu que Servan ressemblât à Napoléon; seulement, notre sergent avait une plus haute taille; quand la jeune orpheline comparait le portrait de l'empereur avec la figure de son

père adoptif, elle trouvait de frappantes identités dans les traits des deux visages; des cheveux d'une finesse soyeuse et peu abondants s'arrêtaient au-dessus du large front de Servan, qui, lui aussi, allumait des éclairs et faisait éclore des sourires d'une inexprimable douceur dans des yeux gris et profonds; son menton un peu recourbé, son nez d'une perfection sculpturale, son profil qu'on pouvait retrouver sur les médailles de Trajan, son profil d'empereur romain, causaient de singulières illusions à la jeune orpheline, élevée dans l'admiration passionnée du moderne dieu des batailles.

Le sergent avait juré de cacher aussi longtemps qu'il le pourrait, à sa fille adoptive, son origine entourée d'un si douloureux mystère; il s'était dit qu'il fallait que les premières années de cette enfant, sauvée des eaux d'un fleuve moscovite, ne fussent pas attristées par le spectacle d'un fantôme que Julie, avec sa vivacité d'imagination, se serait représenté sortant du sein de la Bérésina et tendant vainement, comme une ombre des temps antiques, ses mains vers elle, sans pouvoir déposer le baiser maternel sur son front. Pourtant notre sergent croyait le moment venu de tout révéler à son enfant; ne l'avait-il pas lentement préparée à confondre son propre deuil avec celui de la France?

N'était-ce pas, se disait-il, un devoir sacré de ré-

Au moment où, en vue des prochaines élections, les organes de toutes les sectes du socialisme font trêve à leurs dissentiments et s'unissent pour atteindre un seul et même but, celui du renversement de l'ordre social, il est utile de signaler les nombreuses scissions qui existent dans cette tour de Babel, où l'on se donne aujourd'hui le baiser de paix, au nom de l'harmonie universelle. Donc la faction démagogique comprend : républicains montagnards, républicains socialistes, montagnards suivant Barbès, montagnards suivant Blanqui, montagnards suivant Ledru Rollin, socialistes-communistes, socialistes-phalanstériens, socialistes-lamennaisiens, communistes selon Robert Owen, communistes selon Babeuf, communistes selon Cabet, communistes selon Proudhon, communistes à la manière de Louis-Blanc, phalanstériens-fouriéristes, phalanstériens-semi-fouriéristes... et tant d'autres encore non moins étonnants ! Et voilà toutes ces espèces d'oiseaux de proie, appartenant à un même genre, qui s'entendent pour dépecer le corps social en portant une seule liste de candidats dans les élections ! Ils donnent là un exemple qui, certes, sera suivi par les honnêtes gens résolus à sauver le pays et la société.

CHRONIQUE PARISIENNE.

Il y avait hier soir une grande solennité au Théâtre-Français. On donnait la première représentation d'un drame en cinq actes de M. E. Scribe, intitulé *Adrienne Lecouvreur*. Cette pièce a obtenu un succès d'enthousiasme. Mlle Rachel qui jouait le principal rôle et qui pour la première fois débitait de la prose sur la scène, a été admirable et elle a été du reste fort bien secondée par Regnier, Samson, Mailard, Mlle Denain, etc. La soirée était brillante. Le président de la République et plusieurs ministres assistaient à cette représentation.

— Les Français qui habitent Venise ont fait parvenir au dictateur Manin, une adresse dans laquelle ils déclarent qu'ils ne quitteront pas la ville et qu'ils sont prêts à combattre pour son indépendance ou à s'ensevelir sous ses ruines.

— M. le général Trézel, ancien ministre du roi Louis-Philippe, vient d'arriver à Paris ; il a refusé la candidature que lui avaient offerte plusieurs colons de l'Algérie, disant qu'il voulait désormais vivre dans la retraite la plus absolue.

— Hier, M. le comte de Montemolin, accompagné de deux aides-de-camp et d'un conseiller de préfecture, a traversé Paris, se rendant à Calais.

— Ce matin, M. Proudhon répond dans une énorme factum tout plein de colère et de menaces au concert de sifflets et de malédictions qui ont accueilli la chute de la Banque du peuple ; il termine par une menace adressée à la société au nom du socialisme. Cela n'empêche pas sa banque d'être morte comme une mauvaise utopie, et le procureur de la République de chercher à voir clair dans les dépenses qui ont absorbé moitié du capital.

— Un nouveau journal bonapartiste intitulé le *Dix décembre*, journal de l'ordre destiné à combattre les idées dissolvantes du journal rouge la *Liberté*,

vient d'être créé. Il a aussi pour mission de remplacer, dans cette ligne de bonapartisme uni aux principes du parti modéré, l'*Evénement* qui est devenu la propriété et l'annexe de la *Presse*. Nous avons à signaler également la publication de quelques autres feuilles qui se rattachent au comité de la rue de Poitiers et parmi lesquelles on cite l'*Ami du peuple*, l'*Union sociale*, la *Bonne foi* et le *Moniteur du dimanche*.

— Hier soir, les scellés ont été apposés sur les bureaux et sur la caisse de la Banque du peuple, par ordre du procureur de la République. (*Patrie*.)

— On assure que dans un conseil des ministres tenu ce matin, parmi les questions importantes qui y ont été traitées, l'expédition de Civitta-Vecchia aurait été le sujet des plus vives controverses. M. le général Oudino serait nommé commandant en chef de cette expédition.

— Comprenez leurs véritables intérêts et reconnaissant qu'ils n'étaient que le jouet de quelques meneurs, les ouvriers charpentiers de Bordeaux, qui s'étaient mis en grève, ont repris leurs travaux. Des ouvriers forgerons de la même ville se sont réunis pour demander une augmentation de salaire dans le prix des journées. Il faut espérer qu'en considérant à quels sacrifices les chefs d'ateliers sont obligés de se résigner pour ne point fermer leurs établissements, ces ouvriers renonceront à des prétentions qui ne pourraient avoir pour eux-mêmes que de fâcheux résultats.

— Voici un fait que nous sommes heureux de citer et qui mérite d'être offert en exemple à ceux qui cherchent leur pâture intellectuelle dans le journal le *Peuple* et dans les écrits des socialistes. Le jour de Pâques, dans la chapelle de la Ste-Epine, à Toulouse le vicaire-général du diocèse, M. Roger, a fait la clôture d'une station prêchée aux portes de cette ville pendant le carême. Ces braves gens, humbles ouvriers, vieux soldats, s'étaient réunis pour célébrer tous ensemble la fête de Pâques ; plusieurs d'entre eux se sont, pour la première fois, approchés de la table sainte.

— On nous communique la note suivante :

« Les soussignés, conseils de M. Point,

« Considérant que M. Raspail est appelé à répondre devant la justice de la voie de fait qu'il a commise ; que M. Point n'a pas demandé à la loi la satisfaction qu'elle réclame, qu'il avait même choisi, pour lui servir de témoins, deux des soussignés, avant que le procureur général, averti par l'émotion de l'Assemblée, n'eût fait ses réquisitions ;

« Sont d'avis qu'il n'y a lieu, quant à présent, de demander à M. Raspail aucune satisfaction personnelle.

« Paris, le 13 avril.

« Aug. Callet, représentant de la Loire ;
Chavassieu, représentant de la Loire ;
Fourneyron, représentant de la Loire ;
Paullian, représentant du Rhône ; H. Levet, représentant de la Loire. »

— Aujourd'hui dans la matinée, deux hommes arrêtés sur le trottoir de la rue du Faubourg-Montmartre parlaient et gesticulaient avec beaucoup d'animation ; l'un d'eux portait une paire de flambeaux assez

jolis de forme, et qu'il disait être en platine.

Vous n'êtes donc pas bontoux, disait-il à son interlocuteur, de m'offrir 20 fr. de mes flambeaux ? Le Mont-de-Piété m'en offrirait davantage ; je m'en rapporte aux connaisseurs, ajoutait-il en s'adressant aux personnes qui étaient groupées autour d'eux, et en priant d'examiner les flambeaux. Ils m'ont été donnés par une comtesse russe, dont j'étais le domestique, continua-t-il, et vous n'en trouverez pas de semblables dans tout Paris.

— Je vous en donne 25 fr., répliqua l'individu auquel il s'était adressé en premier lieu.

— J'y mets le même prix, s'écria une dame, à qui ces objets paraissaient faire envie.

— Eh bien ! je vous les laisse de préférence à monsieur, s'écria le vendeur, car il sait bien qu'ils valent deux fois autant, et il abuse de ce que la nécessité me presse de les vendre.

La dame se retira satisfaite de son acquisition ; cependant, avant de rentrer chez elle, elle voulut savoir à quoi s'en tenir sur la valeur réelle de ces flambeaux : elle se rendit chez un orfèvre ; mais, hélas ! elle fut bien désenchantée ; ces objets étaient formés d'une composition de métal n'ayant du platine que l'apparence, et l'orfèvre ne les estima pas plus de cinq francs. Ceci prouve qu'il faut se défier quelquefois des bonnes occasions.

ASSEMBLÉE NATIONALE.

Suite et fin de la séance du 13 avril 1849.

M. le président met aux voix l'amendement de M. Lherbette, demandant une suppression de 426,000 fr. sur le 11, et proposant seulement un chiffre de 84,000 francs pour pensions de veuves.

Au scrutin de division, cet amendement est rejeté par 336 voix contre 323.

Le chapitre II, avec le chiffre de 440,000 fr. est mis aux voix. Il est adopté au scrutin de division par 346 voix contre 312.

M. Considérant demande la permission de venir apporter demain, sous forme d'interpellations, les moyens de concilier les esprits et désarmer la société. Les interpellations seront mises à l'ordre du jour de demain.

L'Assemblée adopte sans discussion les chapitres 12 et suivant jusqu'au 20^e inclusivement.

Adoption du chapitre 21^e relatif aux secours aux pensionnaires de l'ancienne liste civile de Charles X.

Ce chapitre est réduit par la commission à la somme de 267,000 fr.

Le gouvernement demandait 400,000 fr.

Les chapitres 22 et 23 sont adoptés sans discussion.

Le président fait connaître le résultat du scrutin pour la nomination des conseillers d'Etat.

Quatre candidats ont seuls obtenu la majorité.

Votants,	686
Majorité absolue,	344
MM. Edmond Adam,	408
Verninac, ancien ministre,	366
Dunoyer, conseiller d'Etat,	366
Lanyer,	345

Présidence de M. le général LAMORICIERE, vice-président.

A midi la séance est ouverte.

Deux urnes sont déposées sur la tribune, l'une pour la nomination du président de l'Assemblée, dont les pouvoirs sont expirés, l'autre pour la nomination des conseillers d'Etat, qui doivent compléter la liste déjà

vélée à Julie les derniers moments de sa mère et le nom véritable qu'elle doit donner à celui dont elle croit avoir reçu le jour ? Le mensonge ne pouvait plus longtemps être justifié par la crainte de porter le trouble dans une tête trop jeune et trop débile, pour supporter un coup affreux : la précocité d'esprit de Julie était grande ; son caractère dénotait déjà la fermeté et même le courage ; à quinze ans, elle avait des pensées et des paroles d'un âge beaucoup plus avancé ; Servan décida que Julie verrait enfin clair dans son existence.

Telles étaient les réflexions qui préoccupaient Servan, dans cette soirée de décembre, pendant laquelle Julie commençait à s'étonner du long silence de son père adoptif. Servan releva enfin la tête et dit :

— Il fallut donc quitter Moscou.

— En effet, la ville était brûlée et l'hiver s'approchait ! dit Julie.

— Oui, l'hiver s'approchait, mon enfant. Je t'ai parlé souvent de cette belle étoile que notre empereur avait toujours vue au ciel, si pure, si splendide. Eh bien ! il se trompa notre empereur, ou il voulut nous tromper, avec de bonnes intentions sans doute, quand il dit que cette étoile, le soir qu'il la montra au-dessus du Kremlin, était toujours pure et splendide. L'étoile avait pâli, et elle ne redevint plus seraine comme elle l'était dans toutes ces nuits qui suc-

cédaient à nos immortelles journées. Sûrement il avait une étoile ; il y en a toujours une qui se lève sur le berceau d'un grand homme ; mais crois bien que lorsqu'il la regarda d'une fenêtre du Kremlin, il la vit peut-être sanglante, mais à coup sûr bien pâissante, bien sombre !

— Ah ! mon Dieu ! qu'allez-vous me dire, mon père, s'écria Julie en joignant les mains !

— Tu as été, mon enfant, la joie dans mon deuil, le rayon dans ma nuit. J'ai pu encore sourire, parce que tu es là, là, devant moi, belle et caressante ! Tiens, cherche un peu dans ta tête, il n'y a pas là, dans un coin, le souvenir d'une longue plaine couverte de neige et d'un pont qui se brise ? Tu avais deux ans alors, et tu ne te rappelles plus rien ?

— Rien que cette plaine et ce pont ; je les revois souvent dans mes rêves.

— Mais tu ne m'en as jamais parlé ?

— Vous m'auriez dit : A quoi penses-tu, petite visionnaire ?

— Non, je ne t'aurais pas dit : A quoi penses-tu, petite visionnaire ? car tu as réellement vu cette plaine et ce pont. Ecoute : Nous quittâmes Moscou, et nous reprîmes le chemin de la France. Nous marchions, les pieds dans la neige, et nous étions bien tristes ; lui, l'empereur, souffrait beaucoup. Enfin, nous arrivons devant un fleuve qu'ils appellent la Bé-

résina ; ta mère...

— Ma mère était avec vous autres, en Russie, s'écria vivement Julie ?

— Oui, c'était une noble et digne femme que ta mère ; elle n'avait pas voulu quitter son mari ; elle l'avait suivi depuis Paris jusqu'à Moscou, souvent à côté de lui, et nous admirions tous son dévouement et son courage.

— Ma mère ! et pourquoi ne m'avez-vous jamais parlé d'elle, que pour me dire : elle est là haut avec le bon Dieu ? Ma mère vous avait suivis en Russie ?

— Elle n'avait pas voulu quitter son mari, le comte de **, colonel des hussards de la garde.

— Vous êtes le comte de **, dit Julie !

— Mon enfant ! mon enfant ! dit Servan, je ne suis pas ton père. Ton père était le comte de **, colonel des hussards de la garde, tué à un combat que nous livrâmes à quelques lieues de Moscou, pendant notre fatale retraite. Ta mère n'avait voulu se séparer ni de son époux ni de son enfant, elle se serait tuée plutôt.

— Vous n'êtes pas mon père ! dit Julie avec un accent qui causa à Servan une profonde surprise. Il y avait presque de la joie dans cet accent !

— Est-ce que, se demanda Servan, l'orgueil d'appartenir à une caste noble la remplirait tout entière ?
(La suite à demain.)

commencée par les scrutins précédents.

A deux heures, les scrutins sont clos, et les urnes emportées pour le dépouillement.

De nombreux congés sont demandés.

Ils sont accordés après quelques observations sur l'inconvénient de dégarnir les bancs de l'Assemblée.

M. Victor Considérant a la parole pour des interpellations au gouvernement. (Oh! oh!) Aucun ministre ne se trouvant au banc du gouvernement, M. Considérant est obligé d'attendre.

UNE VOIX : Parlez! parlez!

UNE VOIX DE DROITE : Non, non; attendez le gouvernement. (Hilarité.)

M. VICTOR CONSIDÉRANT : J'ai eu l'honneur de vous dire que mes interpellations au gouvernement n'auraient rien de personnel. Elles se borneront à vous exposer la situation de la société, les périls qui l'assiègent, (Oh! oh!) et le progrès que font les doctrines sociales. (Bravo! hilarité.) Mon intention est de condenser, autant que possible, l'exposition de ces doctrines. (Mouvement.) Ne craignez rien; mon désir n'est point de résumer en une seule séance les quatre fameuses séances que j'avais demandées... (On rit... A la bonne heure!) Je ne veux que vous faire connaître, à vous et au gouvernement, les moyens que je crois efficaces pour donner satisfaction aux besoins nouveaux...

VOIX DE GAUCHE : L'ordre du jour!

M. VICTOR CONSIDÉRANT : Un de nos collègues, qui ne siègeait pas encore au banc ministériel, nous a donné du socialisme une définition académique et pathologique.

M. Léon Faucher a dit que le socialisme était une peste. Quelle que soit l'autorité scientifique et politique de M. le ministre de l'intérieur, (Murmures prolongés.) vous me permettez de repousser cette définition et de vous en donner une autre. Je veux vous exposer succinctement ce qu'est le socialisme, ce phénomène de la société moderne, les dangers qui l'accompagnent, le bien qu'il peut faire en rendant à la société ébranlée la paix, le calme, l'union et la prospérité... (L'ordre du jour!) Je ne vous apporte point la guerre, mais la paix; c'est une transformation pacifique que les socialistes de mon ordre cherchent. Ne croyez pas à ce qu'on dit des antipathies des socialistes envers eux. (On rit.) Il est vrai qu'ils ne se sont pas trop ménagés; (On rit.) mais le problème qu'ils ont posé a besoin d'une solution. Permettez-moi de vous exposer les bases de la société actuelle. (Oh! oh!)

Cette société est un résidu de l'ancien régime féodal; c'est une époque de transaction; au lieu de l'ordre, nous avons l'anarchie. (Murmures)

Après ce préambule, l'orateur entre dans l'exposé des doctrines phalanstériennes, telles qu'elles existent dans son journal. L'anarchie se fait jour dans l'industrie; le capital exploite les prolétaires; le commerce est avili par la fraude; la concurrence illimitée amène la ruine générale. Tous ces maux peuvent être guéris; il existe des hommes nommés socialistes qui ont le secret de ces maux, et le remède applicable. Il est temps que les gouvernants s'informent de ces hommes et de ce remède, sans quoi, nous marchons à la démagogie, à la guerre civile et universelle, à une destruction générale.

Ici, M. Victor Considérant, qui lit son discours, tire de dessous un portefeuille en maroquin qu'il avait déposé sur la tribune, une centaine de feuillets qu'il y tenait cachés.

A cette vue, l'Assemblée se récrie, une foule de membres descendent de leurs bancs avec une sorte de découragement.

M. LE PRÉSIDENT interrompant : Je profite de ce moment d'agitation pour faire connaître le résultat du scrutin pour la nomination du président de l'Assemblée.

Le nombre des votants a été de 622
M. Armand Marrast a réuni 417 suffrages.
M. Dufaure, 93

Le reste des voix a été perdu.
En conséquence, je proclame M. Armand Marrast président de l'Assemblée nationale.

M. Victor Considérant reprend sa lecture.

Les représentants restés dans la salle à leur place semblent se résigner en victimes à subir le reste de ce long discours écrit, emphatique, plein de banalités et de rêveries socialistes.

Il termine par ces mots : Je vous propose de fonder un ordre de choses nouveau, aussi supérieur à l'ordre actuel des civilisés, que l'Evangile est supérieur à la désorganisation, à l'anarchie, au meurtre et au sang.

Nous sommes encore des barbares... (Oh! oh!) Nous vous apportons l'harmonie universelle. Nous annonçons au monde le règne de la justice, de la République, de la satisfaction de tous ses besoins.

Citoyens représentants, prêtez-moi un terrain de 12 à 1600 hectares, appartenant à l'Etat; consentez à faire les premiers frais, et, sous ma responsabilité, je ferai une épreuve qui vous couvrira de confusion. (Oh! oh!) Si je ne vous bats pas à plate couture, je consens à être renfermé à Charenton pour toute ma vie. (Explosion d'hilarité.) Cet essai vous coûtera moins que les sommes énormes que vous dépensez pour combattre le socialisme. C'est donc une économie que je vous propose, et vous devez vous en louer. (Nouvelle hilarité.) Si vous refusez notre demande, je vous prédis que la première moitié du XIX^e siècle, c'est-à-dire l'année 1830,

ne se passera pas sans que le vieux monde s'abîme dans une mer de sang et de feu. Quant à nous, nous continuerons de faire notre devoir, c'est-à-dire, de propager nos doctrines par la plume, par la parole et par la prédication. Depuis 20 ans, je me suis consacré à cette mission : je ne la discontinuerai pas.

M. Victor Considérant termine son discours en demandant la création d'un ministère du progrès comprenant deux divisions, et l'urgence des quatre projets qu'il propose.

M. le ministre de l'intérieur fait observer que le gouvernement était prêt à répondre aux interpellations annoncées; mais comme il ne s'agit plus maintenant que de propositions faites à l'Assemblée par un de ses membres, le gouvernement ne croit pas devoir y répondre. (Très bien! très bien.)

Le président proclame le résultat du scrutin pour la nomination des membres du conseil d'Etat :

Votants	640
Majorité absolue	521
M. Tournouer	557
M. Chasseloup-Laubat	546
Hély-d'Oissel	554
Laferrière	532

M. Desjoubert a la parole. Quand M. Considérant, dit-il, a fait la proposition qu'il soit mis à sa disposition douze à seize cents hectares de terrain, je me suis vivement ému pour les contribuables. Je regrette vivement que M. Proudhon ne fût pas là, car il eût certainement mieux répondu à l'honorable préopinant que je ne pourrais le faire. (Hilarité.) Lorsque M. Proudhon a parlé de la création de sa banque du peuple, M. Considérant lui avait proposé d'employer le système du phalanstère; celui-ci l'a fait et vous savez ce qui est résulté de la banque du peuple. Cette banque du peuple est allée rejoindre les utopies de M. Owen à Londres; elle est allée rejoindre le saint-simonisme à Ménilmontant, et bien d'autres utopies qui ne pourront jamais se montrer au grand jour.

DE TOUTES PARTS : Très bien! très bien!

M. DESJOBERT : Je ne doute pas que M. Considérant, se fortifiant par les fautes commises par M. Proudhon, n'obtienne plus de succès que lui. (Hilarité.) Vous avez probablement lu le livre que M. Considérant a fait distribuer lui-même dans cette Assemblée, et vous avez dû voir sur quoi s'appuie ce système du phalanstère.

Maintenant, permettez-moi de vous donner connaissance des doctrines de Fourier, sur lesquelles s'appuie la base du phalanstère. Je ne vous dirai pas tout ce qu'il y a de reprehensible dans ce système, car il faudrait pour cela un comité secret. (Hilarité.) Par respect pour les tribunes, je ne prendrai que ce qu'il y a de plus chaste. (Nouvelle hilarité.)

M. Desjoubert lit : 1^o Une femme peut avoir un époux dont elle a deux enfants;
2^o Un géniteur de qui elle n'a qu'un enfant.

QUELQUES VOIX : L'ordre du jour!

D'AUTRES MEMBRES : On ne peut pas lire des choses aussi immorales dans une Assemblée comme la nôtre.

M. DESJOBERT, continuant la lecture : 3^o Un favori qui a vécu avec elle et qui conserve le titre; plus, le simple possesseur...

DE TOUTES PARTS : Assez! assez!

M. DESJOBERT : Si l'Assemblée ne veut pas entendre plus longtemps la lecture que je fais, je l'engage fort à lire la première édition du livre publié par Fourier et continué par M. Considérant, qui n'est pas la dernière édition. (Explosion d'hilarité.) Je vous renvoie à ce livre.

MM. Pierre Leroux et Considérant sont entendus sur les mêmes sujets et provoquent l'hilarité.

M. Taillefer dit : Je crois utile de faire connaître un fait. Un gouverneur a essayé, en Algérie, de faire cultiver des terres par des soldats associés; les terres cultivées par des associations ont produit moins que celles cultivées par des individus isolés. Et les soldats m'ont expliqué que cela tenait à ce que les paresseux ayant autant que les autres, tous s'étaient faits paresseux. (Nouveaux rires.)

M. Pierre Leroux présente des considérations au milieu des éclats de rire de l'Assemblée.

La séance est levée.

Nouvelles de Lyon.

Vendredi dernier, la malle-poste de Lyon a été retardée par un accident arrivé aux environs de Villefranche. Des voitures de rouliers, qui occupaient le milieu de la route, ne se sont pas dérangées malgré les instances du postillon. Celui-ci a cherché à passer devant par l'étroit espace qui séparait les voitures des mètres de pierre placés sur les côtés de la route; il y est parvenu, mais le timon de la malle s'est brisé. Il détacha immédiatement un cheval pour retourner au relais chercher un timon. En arrivant, son cheval s'abattit sous lui, sans, néanmoins, qu'il en résultât aucune blessure.

— Nous voyons avec plaisir que M. le maire vient, par un arrêté, de remettre en vigueur les mesures de propreté et de salubrité qu'on avait adoptées en 1832, lors de l'invasion du choléra. Il est probable que ces précautions peuvent être inutiles, car rien ne porte à croire que la ville de Lyon soit moins heu-

reuse, cette année, qu'elle ne le fut alors; mais il n'en est pas moins vrai que le devoir de l'administration est de viser toujours à ce que les intérêts matériels des administrés n'aient rien à redouter.

— Nous tenons de source officielle que tout est rentré à Gênes, dans l'ordre le plus parfait et le contentement général. La confiance et l'activité se sont promptement ranimées, ainsi que dans les deux rivières et à l'intérieur, au point que le commerce de Lyon peut en toute sécurité reprendre avec toute la monarchie le cours de ses affaires ordinaires, comme avant la guerre.

— Deux ouvriers, qui travaillaient dans un canal, à S. rin, ont été surpris par un éboulement, hier matin, au moment où ils commençaient leur journée. L'un d'eux a été enseveli sous les décombres, et il est resté pendant 12 heures renfermé dans un étroit espace de quatre mètres. Ce n'est que le soir, après de grands efforts, que l'on est parvenu à le retirer sain et sauf de la situation périlleuse dans laquelle il se trouvait.

— Un vol avec effraction a été commis pendant l'avant-dernière nuit chez un épiciers-droguiste de la rue de la Gerbe.

La police est sur les traces du coupable.

— Le préfet du Rhône donne avis que pour satisfaire aux nombreuses réclamations qui lui sont adressées, et offrir à l'industrie lyonnaise les plus grandes facilités pour être représentée à l'exposition générale dans ses diverses branches, il a décidé que le délai de réception des produits à la préfecture du Rhône, primitivement fixé au 15 avril courant, serait prorogé jusqu'au lundi 22 du même mois.

— Un crocheteur du port du Temple, le nommé Pierre Poncercy, ayant trouvé hier matin lundi, plusieurs couverts en argent, les a portés de suite chez M. le commissaire de police du 2^e arrondissement. Nous nous empressons de signaler un trait de probité d'autant plus méritoire que son auteur est un pauvre père de famille.

Les couverts peuvent être réclamés chez M. le commissaire de police, 2, rue d'Auvergne.

— Hier, un ouvrier a été renversé par un éboulement qui a eu lieu, rue Boissac, dans les fondations d'une maison en construction; il a été transporté à l'hospice, son état est très grave.

— On lit dans un rapport adressé à M. le président de la République, concernant les actes de courage et de dévouement signalés à M. le ministre de l'intérieur pendant le premier trimestre de 1849, les passages suivants :

Gayet, proposé à l'octroi de la Guillotière. En 1844, ce brave citoyen sauva, au péril de ses jours, trois enfants dans un incendie, et en mars 1847, il arracha à une mort certaine un autre enfant que le Rhône allait engloutir. — (Médaille d'argent de 1^{re} classe).

Bouclon (Jean-Baptiste). Le 30 novembre 1848, une famille entière aurait infailliblement péri dans un incendie qui a éclaté, montée du Garillan, sans le courage et l'intrépidité du sieur Bouclon; ce généreux citoyen a couru d'immenses dangers en accomplissant sa louable mais téméraire entreprise. — (Médaille d'argent de 1^{re} classe).

Bailly (Jean-Baptiste), sapeur pompier, a également fait preuve de courage et de dévouement dans les incendies, où il a sauvé des personnes sur le point de périr. — (Médaille d'argent de 2^e classe).

— On annonce pour demain la dernière représentation de M. Bettini. Nous espérons que, cédant aux vœux du public lyonnais, le célèbre tenor voudra bien nous accorder encore quelques soirées. Le succès obtenu par le grand artiste aux précédentes représentations, ne fera que grandir à celles que nous sollicitons.

On nous communique la déclaration suivante : Le choléra a de nouveau envahi la France!

Dans la prévision où il pourrait se déclarer à Lyon, les médecins homéopathes de cette ville, réunis sous la présidence de leur doyen, monsieur le docteur Des Guidi, ont arrêté dans leur séance du 15 avril :

Que, en présence de l'insuffisance avouée des méthodes ordinairement employées, il était de leur devoir de rassurer leurs concitoyens, en leur signalant les ressources de l'homéopathie, dont l'efficacité incontestable a été confirmée par l'expérience dans tous les pays où le choléra a régné;

Qu'ils publieraient au besoin une instruction courte et précise sur les précautions hygiéniques à prendre, et sur les moyens préservatifs et curatifs dont il convient de faire usage;

Qu'ils s'empresseraient d'offrir les secours de leur méthode aux malades de toutes les classes qui réclameraient leurs soins, et qu'ils ne négligeraient rien pour

suppléer à leur petit nombre par leur zèle et leur activité.
Lyon, le 15 avril 1849.

Ont signé :
MM. les docteurs comte S. Des Gu'di, Rapou père,
Chazal, Servans, Noach, Salevert de Fayolle,
Rapou fils, Emery.

CONSEIL MUNICIPAL DE LYON.

Séance du 2 avril 1849. — Présidence du citoyen
REVEIL, maire.

Le citoyen Ducarre, au nom de la commission des intérêts publics, fait un rapport sur le traité intervenu entre la ville de Lyon et le citoyen Delestang, au sujet de la direction des théâtres pour trois années, à partir du 1er mai 1849. Ce rapport conclut à l'adoption du traité.

Une discussion s'engage entre les citoyens Grinand, Morellet, Juif et M. le maire au sujet du cautionnement exigé. Le citoyen Juif propose un amendement par lequel le cautionnement serait porté à cinquante mille francs. Cet amendement est rejeté. Le chiffre de vingt cinq mille francs est adopté.

A propos des relâches, le citoyen Juif propose l'amendement suivant :

« Dans le cas où, dans le même mois, il y aurait plus de trois relâches non autorisés, sans que le cas de force majeure ait été constaté, le traité pourra être résilié. » Cet amendement est rejeté.

L'article 18 est mis aux voix et adopté.

Sur l'art. 28, relatif aux pièces à feu ou à artifice, le citoyen Juif propose un amendement qui est rejeté.

Sur l'art 36, le citoyen Juif propose un amendement qui est rejeté après quelques observations de M. le maire. Le citoyen Juif fait une proposition tendant à faire baisser le prix des places du parterre, des troisièmes et des secondes, au théâtre des Célestins. Cette proposition est rejetée.

L'ensemble du traité de la direction des théâtres est adopté conformément aux conclusions de la commission.

Le citoyen Peyronnet expose au maire qu'il a été chargé de le prier d'apporter la plus extrême réserve dans la suppression des secours aux ouvriers indigents qui sont quelquefois obligés de refuser l'ouvrage, à cause des frais de montage des métiers.

Le citoyen maire répond que l'administration fera de son mieux pour satisfaire à ces observations.

L'ordre du jour appelle la discussion du budget de la ville.

La discussion générale est ouverte par le citoyen Morellet, qui se plaint de ce que le budget porte une somme de 28,000 fr. pour dépenses de police.

Le budget des recettes est divisé en deux chapitres :

Chap. 1er. Recettes ordinaires 3,714,421 f. 01 c.
Chap. 2. Recettes extraord. 187,424 f. 83 c.

Total général des recettes 3,901,845 f. 84 c.
Ces deux chapitres sont mis aux voix et adoptés.

Séance du 3 avril.

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du budget.

Dépenses ordinaires.

Le citoyen Saunier propose une réduction de 1,000 fr. sur le traitement du secrétaire-général de la mairie, qui est de 7,000 fr.

Après des observations pleines de justesse de M. le maire et du rapporteur, le citoyen Valois, la proposition du citoyen Saunier est rejetée.

Sur l'art. 11, le citoyen Saunier trouve trop élevée l'allocation de 800 fr. accordée aux commissaires de police pour frais de bureau.

Le citoyen maire répond que ce chiffre est fixé par la loi.

Sur l'art. 14, relatif au traitement des sapeurs-pompiers, le citoyen Grinand trouve trop faible l'allocation de cent cinquante francs qui leur est accordée.

La demande d'augmentation du traitement des sapeurs-pompiers est prise en considération à l'unanimité.

Sur l'art. 33, relatif au pavage, le citoyen Saunier demande que le chiffre porté au budget soit augmenté. Après quelques observations du citoyen maire et du citoyen Fayolle, le conseil passe outre.

Au sujet de l'art. 36, sur l'entretien des promenades publiques, le citoyen Ducarre signale l'état de décrépitude des arbres de Bellecour. Le maire répond que l'administration prépare des études à ce sujet.

Le citoyen Regny demande qu'on assainisse la promenade du cours du Midi, et le citoyen Chavent a vu

avec peine abattre les arbres de la chaussée Perrache. Il demande si bientôt on fera les plantations projetées sur le quai de la Révolution. Le citoyen Fayolle répond à ces demandes d'une manière satisfaisante.

Sur l'art. 37, relatif aux fontaines, plusieurs membres font des réclamations sur l'insuffisance de la distribution des eaux dans différents quartiers. Le citoyen Fayolle donne des explications très étendues et très complètes sur les traités existants pour la fourniture des eaux et sur les travaux faits ou à faire pour l'entretien et l'amélioration des pompes et fontaines.

Art. 45, relatif aux frais de police. Le citoyen Morellet voudrait la suppression du mot de police qu'il trouve humiliant. Il propose qu'à l'avenir on vote un fonds pour secours et frais de représentation. Cette proposition est prise en considération.

Sur l'article 49, relatif aux frais de logement des troupes, les citoyens Grinand, Juif et Morellet demandent si on a pris soin de la literie de la caserne des Carmes déchaux. Le citoyen maire répond qu'aucune plainte ne lui a été adressée à ce sujet.

A l'art. 54, le citoyen Morellet voudrait qu'on refusât les 5,000 francs accordés comme subvention à la maison de refuge de Saint-Michel. Cette proposition est rejetée.

A l'article 67, relatif aux beaux-arts. Le citoyen Peyronnet demande qu'il soit établi une école de dessin pour les ouvriers. Le citoyen maire prend note de cette proposition.

A l'art. 77, concernant la bibliothèque de la ville, le citoyen Grinand fait observer qu'elle ne contient pas assez d'ouvrages élémentaires pour les ouvriers. Le citoyen Morellet demande qu'il soit créé un cours de chimie pratique pour les teinturiers.

La suite de la discussion est renvoyée à demain 10 courant.

Nouvelles étrangères.

ALLEMAGNE.

On écrit des frontières de la Moldavie à la *Gazette d'Augsbourg* :

Toute la Transylvanie, à l'exception de Carlsbourg, est au pouvoir des insurgés.

C'est le manque de munitions qui a forcé le feld, maréchal Puchner à se retirer en Valachie.

— La *Gazette de Vienne* fait connaître les pertes de l'armée autrichienne dans la campagne d'Italie qui a duré 5 jours. Tués, 16 officiers supérieurs et d'état-major, 457 hommes; blessés, 2 généraux, 121 officiers, 1,992 soldats; il manque, en outre, à l'appel, 1 officier et 1,070 soldats.

— On lit dans le *Nouveliste de Berlin* :

Lundi, après midi, il est arrivé ici un courrier russe, avec des dépêches importantes, pour la légation russe et la réponse à la notification de l'élection d'un empereur à Francfort. M. de Mayendorff a considéré ces dépêches comme si urgentes, qu'il s'est rendu immédiatement auprès de S. M., quoique ce fût le 2e jour de Pâques.

Si l'on en croit ce qui a transpiré de ces dépêches, une intervention de la Russie n'est à craindre que dans le cas de la proclamation d'une république allemande, mais nullement si le roi de Prusse est élevé au trône impérial d'Allemagne par le choix de la nation, et avec libre reconnaissance des gouvernements et des princes.

La *Réforme Allemande* dit tenir de bonne source qu'après de longs débats on a résolu de ne poursuivre que neuf membres de l'Assemblée nationale, pour l'affaire du refus d'impôt.

— Voici un trait caractéristique de la guerre actuelle en Hongrie: Tandis que le jeune comte Esterhazy a un commandement dans la forteresse de Comorn, et mourra probablement, si cette forteresse est prise, de la mort d'un coupable de haute trahison, le vieux comte, son père, a donné aux troupes qui assiègent cette forteresse 160 muids de vin pour les encourager à la prendre.

BAVIÈRE. — MUNICH, 8 avril. Le cabinet d'Olmütz a invité notre gouvernement à rappeler les députés de Francfort. Le ministère serait assez disposé à le faire, s'il ne craignait pas la chambre des députés.

AUTRICHE. — VIENNE, 9 avril. Les rapports que nous recevons de la Hongrie nous apprennent que l'armée impériale est en ce moment concentrée autour de Pesth. Elle a été forcée de reculer devant la supériorité numérique des insurgés.

SCHLESWIC-HOLSTEIN. — FLENSBOURG, 10 avril. Les Danois se sont retirés en partie vers leur frontière du Jutland, et en partie derrière leurs retranchements près de Dupel.

Notre 9e bataillon a poursuivi le Danois, sans pouvoir les décider à un combat.

HOLSTEIN. — ALTONA, 11 avril. La brigade de Schleswig-Holstein, commandée par le général de Bonin, est entrée, hier, dans le Jutland, et a occupé Koldin.

Aujourd'hui elle continuera sa marche vers Veile.

ANGLETERRE. — LONDRES, 14 avril. — On écrit de Naples, en date du 4 avril, au *Times* ce qui suit :

« Les cris de guerre que la population de Palerme a fait retentir aux oreilles des amiraux de France et d'Angleterre, dans leur deuxième tentative de conciliation, ont fait rire l'amiral Baudin; mais ils ont produit une forte impression sur sir William Parker. La conduite de l'amiral Baudin a été ferme; il a annoncé, dès le premier jour, qu'il retirerait la flotte française, si ses conditions n'étaient pas acceptées. L'amiral anglais n'a donné, lui, son ultimatum qu'avec une répugnance visible; aussi John Bull passe pour être un ami secret de la bonne cause, tout en paraissant être son ennemi. »

LONDRES, 13 avril. — On lit dans le *Globe* :

« On écrit de Messine, en date du 3 avril: Les troupes napolitaines, fortes de 18,000 hommes, ont quitté Messine, laissant une petite garnison dans la citadelle et les forts. Depuis deux jours, 12,000 hommes marchent dans la direction de Catane. Les 6,000 autres ont été embarqués sur des bateaux à vapeur; on leur fera suivre, le long de la côte, la direction de la route de l'armée principale. Déjà des atrocités ont été commises. Plusieurs villages, sur la route, ont été entièrement détruits; des vieillards, des femmes, des enfants ont été frappés à coups de baïonnette par des soldats napolitains. Si la France et l'Angleterre n'arrêtent pas ces barbares, la Sicile deviendra bientôt un désert.

« L'arrivée de la frégate à vapeur la *Vestia*, achetée à Liverpool pour les Siciliens, leur a donné un grand encouragement. »

ESPAGNE. CATALOGNE. — Le colonel Hore a fait son entrée à Gironne, le 7, emmenant prisonniers Marsal et ses deux adjutants, Romero et Abril.

Peu de temps après, il est arrivé 68 prisonniers de la suite de Marsal.

Ce chef est un homme d'une grande énergie qui, en traversant la ville, portait la tête haute et ne paraissait nullement abattu par son malheur. On l'a conduit à la prison de San Domingo.

Le bruit s'est répandu, dans la soirée, qu'au nombre des fugitifs arrêtés à la suite de cette affaire se trouvait le cabecilla Saragatal, qui n'était pas sans influence dans le pays.

Nouvelles diverses.

Dimanche, à une barrière de Paris, un socialiste déguisé commettait le vote de la chambre qui a supprimé le traitement du général Changarnier. « Mais à quoi bon, disait-il le général Changarnier? On prétend qu'il prévient les émeutes! Mais est-ce qu'il y a des émeutes? Les réacs assurent même que le commerce reprend. Tout marche! la machine va toute seule; elle n'a pas besoin du général Changarnier! »

« Mon cher monsieur, reprit une blouse intelligente, ce que vous dites-là n'est pas fort de raisonnement. Selon vous, le général Changarnier est inutile, parce qu'on ne le voit pas travailler; mais quand vous regarderez l'heure à une montre, est-ce que vous voyez le mouvement? »

— Le 1er avril, à Alger, la femme de l'agent comptable du dépôt des colons de la Seine était fort paisiblement occupée aux soins de sa cuisine, quand elle sentit tout-à-coup quelque chose s'enrouler autour de sa jambe. Quel n'est pas son saisissement, son effroi, en apercevant une monstrueuse vipère qui dressait sa tête aplatie! Aux cris de la malheureuse, le comptable accourt, et n'est pas peu surpris de voir, en pareille compagnie, sa femme, renversée sur une chaise, pâle et presque privée de sentiment. S'armant aussitôt d'une paire de pincettes, le mari détache le serpent, qui mord le fer et fait d'inutiles efforts pour s'échapper ou se jeter sur lui; puis, comme un fourneau était allumé, il le porte sur les charbons, et le tient fortement pressé jusqu'à ce qu'il soit entièrement brûlé. Toutes les portes étaient alors fermées... D'où venait cette vipère?...

La pauvre femme, qu'on eut beaucoup de peine à faire revenir à elle, croyant que les lits étaient pleins de reptiles, voulut qu'on fouillât immédiatement les matelas, les paillasses et les moindres coins de la maison; heureusement on ne trouva rien; mais Mme***, peu habituée à ces agréments d'Afrique septentrionale, n'est pas encore tout-à-fait rassurée, et, au moindre bruit qui se fait la nuit dans sa chambre, elle croit entendre ramper ou siffler une vipère.

A. MEINEL, gerant.

CHANOINE, imprimeur, à Lyon, 18, place de la Charité.